



Revue de presse octobre

- SZ** Dans le canton de Schwyz, les cafetiers et restaurateurs s'opposent à l'article sur la protection de la jeunesse dans l'ordonnance sur la protection contre le tabagisme passif. Cet article prévoit d'interdire l'entrée des établissements fumeurs et des fumeurs aux jeunes de moins de 16 ans. La fédération cantonale de l'hôtellerie et de la restauration estime que cette réglementation discrimine les familles, et les cafetiers et restaurateurs. (Bote der Urschweiz, 09.10.09)
- GE** Le 27 septembre, les citoyens genevois ont approuvé les lieux publics sans fumée. La nouvelle loi entrera déjà en vigueur le 31 octobre prochain, comme l'a annoncé le gouvernement genevois. Les restaurants qui veulent installer un fumeur peuvent s'annoncer aux autorités et obtenir une autorisation dans les douze mois. (SDA, 07.10.09)
- Suisse** Le Conseil fédéral a décrété l'entrée en vigueur de la loi révisée sur l'imposition du tabac au 1^{er} janvier 2010. Le papier de cigarettes n'est pas imposé. Quant au tabac à coupe fine à rouler soi-même, son imposition est mise à niveau avec celle des cigarettes industrielles. L'imposition sur les cigarillos, les cigares et le tabac coupé est aussi augmentée. (20 Minuten, 15.10.09)
- Etranger** Après l'Ontario, le British Columbia et le New Brunswick, Québec est la quatrième province canadienne à demander un dédommagement à l'industrie du tabac pour les frais de santé entraînés par la consommation de tabac. On ne connaît pas encore le montant de ce remboursement. Le ministre de la santé Yves Bolduc estime qu'il sera du même ordre que celui demandé par l'Ontario (50 milliards de dollars canadiens). (SDA, 05.10.09)
- En France, la ministre de la santé Roselyne Bachelot s'est prononcée pour un système de taxation du tabac impliquant une augmentation annuelle de 10 pour cent du prix des cigarettes. Mais cette proposition soulève l'opposition en France. Le secrétaire général du parti au pouvoir (l'UMP) et ancien ministre de la santé Xavier Bertrand estime qu'une augmentation de dix pour cent est trop importante. (Lematin.ch, 06.10.09)
- On fume de nouveau dans les cafés et restaurants de Croatie. La loi sur la protection contre le tabagisme passif, adoptée il y a quatre mois à peine, a été remplacée par une nouvelle loi. Il est désormais possible de fumer à nouveau sans restriction dans les cafés et restaurants de moins de 50 mètres carrés. Quant aux établissements plus grands, ils peuvent installer leur propre fumeur. (SDA, 09.10.09)
- Le président syrien Bachar el-Assad a institué une loi sur la protection contre le tabagisme passif. Avec effet immédiat, tous les lieux publics sont sans fumée en Syrie. Le président a précisé que la loi s'appliquait aussi aux pipes à eau. Tout contrevenant à ce décret devra payer une amende d'au moins 5000 livres syriennes (quelque 110 francs). (tagblatt.ch, 12.10.09)



Un hebdomadaire français a prétendu que le gouvernement prévoit d'autoriser la vente de tabac par internet, ce que le gouvernement s'est empressé de démentir. Le président Nicolas Sarkozy a salué cette position lors de la séance des ministres et précisé qu'il est hors de question, pour des raisons de politique de santé, d'autoriser des ventes de tabac par internet. (lematin.ch, 14.10.09)

Divers

Les véhicules de location Avis sont désormais aussi sans fumée au Canada et aux Etats-Unis. Avis donne deux explications à cette décision: d'une part, Avis économise ainsi des nettoyages coûteux et l'impossibilité de réinsérer ces voitures fumeurs dans la flotte. D'autre part, les expériences réalisées ont montré que la clientèle internationale réclame de plus en plus de véhicules non-fumeurs. Même les fumeurs semblent prendre plus volontiers place dans des voitures sans fumée et sont aussi dérangés par l'odeur de cigarette froide. (travelinside.ch, 06.10.09)

En Irlande, Philip Morris soutient un marchand de tabac qui a porté plainte contre l'interdiction de publicité pour le tabac. Le «Display Ban», qui interdit d'exposer au public les produits du tabac, est au centre de sa plainte. (quoteline.ch, 08.10.09)

La collaboration entre Cytos Biotechnology SA Novartis pour le vaccin destiné à combattre la dépendance à la nicotine vient de connaître un revers. En effet, l'étude de phase II a donné des résultats insatisfaisants. Novartis veut toutefois poursuivre cette étude jusqu'au bout des douze mois prévus pour obtenir plus d'informations sur l'efficacité et la tolérabilité. La multinationale attend la conclusion de l'étude et l'évaluation de l'ensemble des données pour se décider sur les prochaines étapes à suivre. (Stocks.ch, 15.10.09)